

COMMUNE DE SEPEAUX-SAINT ROMAIN

Le vingt-cinq mars deux mil vingt et un à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier MIGNON, Maire.

Etaient présents : BAILLIET Denis, BAILLIET Hervé, FRANCHIS Régis, MARQUES Alexandra, MORISOT Frédéric, MUTTI Dominique, PAIS Albert, PASDELOUP Rodolphe, PONCHON Régine, PUARD Marie-Claire, ROBICHON Marylise et ZAKRZYNSKA Christophe.

Absents représentés : VAN-HOORNE Laetitia (pouvoir à MARQUES Alexandra), DESGRANGES François (pouvoir à MIGNON Didier) et RIBES Yves (pouvoir à PONCHON Régine).

Absents : ANDRIEUX Alain, CARNEIRO Thierry et TOURRAIS Sylvain.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L2121-10, L2121-14, L2121-17 et L2121-20 du CGCT.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, pour la présente session le Conseil choisit, pour secrétaire PONCHON Régine.

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MIGNON.

Compte Administratif 2020

Monsieur PASDELOUP Rodolphe, membre de la commission communale des finances, présente le Compte administratif 2020.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 439 677.98€	Dépenses : 10 515.56€
Recettes : 1 002 534.84€	Recettes : 195 083.40€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,
ADOpte Le Compte Administratif 2020.

Compte de Gestion 2020

Monsieur PASDELOUP Rodolphe, membre de la commission communale des finances, présente le Compte de Gestion 2020, établi par Monsieur le percepteur de JOIGNY.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 439 677.98€	Dépenses : 10 515.56€
Recettes : 1 002 534.84€	Recettes : 195 083.40€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,
ADOpte Le Compte de Gestion 2019.

Affectation du résultat 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2020 est de 562 856.86€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

DECIDE que l'intégralité de la somme sera reprise en section d'exploitation soit 562 856.86€.

Subventions 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,
ACCORDE une subvention :

- Association des Trois Tableaux : 300€
- Amicale du Groupement Jovinien BAYARD : 200€
- UNA de Villeneuve sur Yonne : 200€
- France Alzheimer : 200€
- MFR Centre Yonne : 150€
- Bâtiment CFA Bourgogne-Franche-Comté : 150€
- Coopérative scolaire de Sépeaux : 110€
- Restaurants du Coeur : 200€

Budget Primitif 2021

Monsieur PASDELOUP Rodolphe, membre de la commission communale des finances, présente le budget élaboré par la commission.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 599 104.00€	Dépenses : 193 921.84€
Recettes : 1 013 516.86€	Recettes : 193 921.84€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,
ADOpte le budget 2021.

Taxes directes locales 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,
DECIDE de pas augmenter les taux.

FIXE les taux suivants :

Taxe foncière bâti : 36.94% 162 204.00€

Taxe foncière non bâti : 45.99% 34 538.00€

Soit un produit fiscal 196 742.00€

Eglise de St ROMAIN : Remplacement de la roue de sonnerie et du moteur de la cloche

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au passage du technicien de l'entreprise BODET, le remplacement de la roue de sonnerie et du moteur de cloche sera réalisé pour la somme de 3 040.00€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE de faire réaliser les travaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Rematéralisation du chemin rural dit de Sépeaux à la Briqueterie.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le chemin rural « dit de Sépeaux à la Briqueterie » bordé par les parcelles C 3 et C5 situées sur Sépeaux-Saint Romain et AI 248 et 249 situées sur Précy sur Vrin, n'existe plus. Il a pris contact avec les deux propriétaires pour les informer de son souhait de rematéraliser le chemin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE, dans un premier temps, qu'un courrier soit envoyé aux deux propriétaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire intervenir un géomètre pour faire borner le chemin

DEMANDE à Monsieur le Maire de refacturer, à chaque propriétaire, sa quote-part des frais de bornage.

Questions diverses :

- Monsieur PAIS signale que les projecteurs de l'église de St Romain ne fonctionnent pas. Un devis sera demandé au SDEY pour une remise en état de l'installation.
- Impression du journal communal : des devis ont été demandés.

- Travaux divers : la société retenue pour le décapage et la peinture des ponts doit intervenir prochainement.
- Nettoyage des caniveaux : Monsieur le Maire doit se renseigner pour connaître le nombre de passage annuel.
- Madame MUTTI demande qu'un exemplaire papier du journal communal soit envoyé aux archives départementales et à la CCJ.
- Vaccination : monsieur le Maire souhaite que les personnes âgées de la commune soient contactées afin de faire le point.
- Madame PONCHON fait le compte rendu de la commission environnement/mobilité. La CCJ souhaite connaître les besoins de la commune. Il semble souhaitable de consulter la population.

Ainsi délibéré, les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire clôture la séance à 22h20.

Lors de cette séance huit délibérations ont été prise (2021/05, 2021/06, 2021/07, 2021/08, 2021/09, 2021/10, 2021/11 et 2021/12).